

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 14h00,  
Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle Les Coirons à Alissas sous la Présidence d'Isabelle MASSEBEUF, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération.

### Présents :

**Nombre de membres :**  
en exercice : 70  
présents : 45  
votants : 64

**Date de la convocation :**  
22 septembre 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Jeanne VOIRY, Françoise TRESCOL, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Catherine MONDON, Martine FINIELS.

Messieurs Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Alain SALLIER, Arnaud DE CAMBIAIRE, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREY, Bernard BROTTES, Éric PAQUERIAUD, Jimmy VERDOT, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Michel GAMONDES, Sébastien VERNET, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Philippe TRAMONI, Philippe DEBOUCHAUD, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacqy BARBISAN, Philippe GIBAUD, Alain LOUCHE.

### Excusés :

Mesdames Karine TAKES (procuration à Éric SEIGNOBOS), Marie-Josée SERRE (procuration à Francis GIRAUD), Sandrine MÉJEAN (procuration à Bernard BROTTES), Géraldine ROUX (procuration à Sylvie ANDRÉ-COSTE), Véronique CHAIZE (procuration à Michel GAMONDES), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Sandrine CHAREYRE (procuration à Laetitia SERRE), Clothilde FREUCHET (procuration à Alain LOUCHE), Souhila BOUDALI-KHEDIM (procuration à Christophe MONTEUX), Victoria BRIELLE (procuration à Isabelle MASSEBEUF).

Messieurs Adrien FÉOUGIER (procuration à Olivier NAUDOT), François ARSAC (procuration à Doriane LEXTRAIT), Jérôme LEBRAT (procuration à Jérôme BERNARD), Christophe VIGNAL (procuration à Hélène BAPTISTE), Hervé ROUVIER (procuration à Michel VALLA), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS), Ali-Patrick LOUAHALA (procuration à Gérard BROSSE), Roger RINCK (procuration à Jean-Pierre LADREY), François GIRAUD (procuration à Marie-Josée VOLLE).

Absents : Valérie DUPRÉ, François BLACHE, Christian MARNAS, Mathilde GROBERT, Yann VIVAT, Gilbert BOUVIER.

Secrétaire de séance : Michel GAMONDES

### Délibération n°2022-09-28/205

**OBJET : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE TRANSPORTS SCOLAIRES AVEC LA COMMUNE DE CREYSSELLES**

**Rapporteur : Jean-Pierre JEANNE**

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, en tant qu'autorité organisatrice de la Mobilité exerce la compétence Mobilité sur l'ensemble de son territoire. Elle peut toutefois déléguer partiellement cette compétence à une commune pour organiser, à titre subsidiaire et sous sa responsabilité, un

service régulier routier assurant à titre principal, à l'intention des élèves, la desserte d'établissements scolaires.

Elle doit pour cela passer une convention de délégation de compétence avec ladite commune.

Une convention de délégation de compétence est ainsi passée depuis de nombreuses années avec la commune de Creysseilles pour l'organisation des transports scolaires en direction des écoles primaires publiques de Veyras et privées de Privas. Cette convention est arrivée à échéance le 31 aout 2022.

En accord avec la commune, il est proposé de reconduire cette convention à l'identique pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 aout 2025.

\* \* \*  
\* \* \*

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.L5216-5-2, L5216-7-1 et L5215-27 ;
- Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- Vu le code des transports, notamment l'article L.3111-9 ;
- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.213-11 ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Approuve** le projet de convention ci-annexée à passer avec la commune de Creysseilles relative à la délégation de compétence en matière de transports scolaires ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

**Pour le Président, absent,**  
**en application des articles L.2122-17 et L.5211-2**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**La 1ère Vice-Présidente,**  
**Isabelle MASSEBEUF**



**Le secrétaire de séance,**  
**Michel GAMONDES**

